

DELIBERATION N° 91/01-08 - ADMISSION EN NON VALEUR DE 2 TITRES DE RECETTES AVANT CLOTURE DE L'EXERCICE 1990

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire procéder à l'admission en non valeur de deux titres de recettes pour motifs d'irrecouvrabilité invoqués par le Trésorerie Principale de VANDOEUVRE, comptable de la Commune et dont la désignation s'établit comme suit :

- Titre N° 493, exercice 1984 établi à l'encontre de Monsieur PHILIPPEAU Pierre à LUDRES, en recouvrement de la location de la salle Albert Schweitzer. Motif T.P. : jugement du 17 Novembre 1986, insuffisance d'actifs,
- Titre N° 55, exercice 1986 établi à l'encontre de Monsieur BARTHELEMY Jacques, en recouvrement d'une participation de classe de neige de sa fille. Motif T.P. : perquisition infructueuse.

Il y a donc lieu de se prononcer sur l'annulation de ces titres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en annulation les titres suivants :

- . N° 493/84 pour un montant de 1 500, 00 F,
- . N° 55/86 pour un montant de 1 401, 00 F

- les crédits sont inscrits au chapitre 970.00.8285 du budget 1990.